



Valenti Avenue des Pagodes 1020 Bruxelles valenti_andrea@yahoo.fr	Référence(s) : 17895P/06117	Installateur (Nom, Prénom, TVA) : P.E.207 rev 9
Rapport relatif à : INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION		
Effectué à : Bruxelles		Le : 24/02/2022

Identification de l'installation

Client :	Valenti Andrea		
Adresse :	Avenue des Pagodes, 390/392 1020 Bruxelles		
		Tél n°:	
Type d'installation : Inst. élect. dom. ancien RGIE (8.2.2.)			

Type de visite

Contrôle de conformité (6.4.)

Données de l'installation

Type de l'installation :	Unité d'habitation : Appartement Description : 4 etage		
Panneaux photovoltaïques :	Nombre(s) : 0	Puissance nominale : 0	
Onduleurs :	Nombre(s) : 0	Type :	N° série : Puissance AC max : 0
Distributeur d'électricité :	Sibelga Code EAN : Niet gerapporteerd		
Compteur : Marque & Type :	Schlumberger contigea 1771-B-91 N° série : 84866513-98		
Tension :	3 X 230 V AC ☒ DC ☐ Intensité max (A) : 20		
Type d'électrode :	Piquet Résistance de dispersion Ra : 17 ohm P E 003		

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire ☒	Plan de position ☒	Conformément Ok
Implantation des tableaux, accès au matériel Ok			
Piscine (7.2) :	Absente Sauna (7.3) : Absent		
Type de câble d'alimentation : Type :	XVB	Section L : 10 mm² + N : 10 mm² + PE : 10 mm²	
Protection générale : Marque & type : TECO L9-F20/3			
Surintensité : 20 A	Courant court-circuit : 200 A	Pouvoir de coupure : 10 kA	
Sectionneur général : Type :	Vynckier DOJ	Nombre de pôles : 4	lthe Courant thermique nominal : 40 A
Détail installation voir tableaux description de l'installation	N° de tableaux : 2	N° de circuits terminaux : 14	

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel		= 300 mA Présent ☒ (4.2.4.3.b)	Espaces humides = 30 mA Présent ☒ (4.2.4.3.c)
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés
40	3000	0,3	A, diff2
40	3000	0,03	B,C,D,E,F,G,H,I,J,K,L
Continuité connexions PE : Ok		Bouton test : N/A	
Injection courant défaut : N/A		Protection contre le contact indirect : Suffisante	

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé ☒ Métallique(c1) ☐ Plastique (c12) ☒ Ouvert ☐ Paroi arrière non hygroscopique ☒
Lignes	Fils ☒ Câble ☒ En tube ☒ Apparent ☒ Encastré ☒ Enterrés ☐ Extérieur ☐ Autre ☒
Appareils	Éclairage ☒ Prise de courant ☒ Avec terre ☒ Sans terre ☐ Matériel (poste) fixe ☒ Matériel mobile ☐
Contact impossible par : Isolation (4.2.2.1b) ☒ Enveloppes (4.2.2.1.c) ☒	
Protection contre le contact direct : Suffisante État du matériel fixe et mobile : Ok	

Niveau d'isolement livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6

Appareil : Norma UNILAP 100 ☐ Kyoritsu 3243 ☒ Metrel 61557 ☒ Mxtra ☐ Autre ☐
Connexions démontées : /
Résistance d'isolement : Ri 0,879 Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm) Ri : Ok
Mesures non exécutées aux circuits : / Mesures trop faible du type de circuit : /

Infractions

Néant

Remarques et/ou notes

Geen

Conclusions

L'installation est conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019, à l'exception des remarques citées ci-dessus. Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés. Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'est pas plombé. L'installation doit être revérifiée avant le 24/02/2047 (chap 6.5.2) - par nos soins - ainsi qu'avant toute remise en service après modification ou extension importante, exécutée avant cette date. L'installation électrique (ne) satisfait (pas) aux exigences du livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019. L'acheteur doit effectuer une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la mise en ordre de l'installation, dans un délai de 18 mois à compter du jour de l'acte de vente. L'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle. C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Précédent rapport est présent. C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier. C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques. Seules les parties visibles et accessibles font partie de la visite. Ce rapport contient 3 pages de rapport + 4 page(s) d'annexe(s).
--

GOK Yalçın



Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm²)	
1	DIF1	4	40/0,3	Schneider	DOJ	3000	/	XVB	10	Diff general
1	A	2	C16	Vynckier	Series G	10000	3	VOB	2,5	Ecl et prise
1	DIF2	4	40/0,03	Merlin	ID	3000	/	Intern		Dif2
1	B	3	C16	Merlin	C60a	3000	3	VOB	4	Taque
1	C	2	C4	Vynckier	Series G	10000	3	VOB	2,5	Chauderie
6	D,F,G,H,I,K	2	C16	Merlin	C60a	3000	3	VOB	2,5	Prise
1	E	2	C16	Merlin	C60a	3000	3	VOB	2,5	Prise et ecl.
2	J,L	2	C16	Merlin	C60a	3000	3	VOB	1,5	Ecl
Pouvoir de coupure : 3000 ☒ 1500 ☐ autre ☐										
Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 14										
In des protections en accord avec le Ø des conduites,appareils et matériel : Ok Section des conducteurs de protection suffisante : Ok										